



MAIRIE DE BENIFONTAINE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BENIFONTAINE SE RÉUNIRA, MERCREDI 09 MARS 2021

Salle Polyvalente

- Afin de respecter les gestes barrières Covid 19, la séance aura lieu à la Salle Polyvalente à le port du masque est obligatoire.

- Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, que « aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un groupement de collectivités territoriales peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application du premier alinéa du présent II, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant »

- La présence du public pendant les horaires du couvre-feu, soit après 18 heures (cf. point 1 / Q1), n'est pas possible mis à part pour les journalistes qui couvriraient les séances de l'organe délibérant pour le compte du média auquel ils appartiennent et bénéficieraient donc d'une dérogation pour motif professionnel. Le maire ou le président ne peut donc autoriser l'accès au public des séances de l'organe délibérant que pour les journalistes ou les personnes qui justifieraient d'un motif professionnel pour y assister.

En tout état de cause, le maire ou le président doit organiser la séance de l'organe délibérant dans le strict respect des consignes sanitaires (gel, distance physique, aération et port du masque pour l'ensemble des personnes présentes).

Retransmission du Conseil Municipal au Public

Monsieur le Maire vous invite à une réunion Zoom planifiée.

Sujet : réunion de conseil du 09 mars a 18H30

Heure : 9 mars 2021 06:15 PM Paris

Participer à la réunion Zoom

<https://us05web.zoom.us/j/86095587194?pwd=TXRmblczZ0xscWZSYUxrQnVDNDJmZz09>

ID de réunion : 860 9558 7194

Code secret : e0sbsH

Projets de Délibérations

- 010-CM 09.03.2021-02-010 Délibération portant sur la Décision modificative 001.2021
- 011-CM 09.03.2021-02-011 Délibération portant sur la signature de la Convention entre La sous-préfecture de Lens et la commune de Bénifontaine pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État

Le Maire,

Nicolas GODARD